



No de résolution  
ou annotation

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ASSEMBLÉE RÉGULIÈRE**  
**27 MARS 2023**

Assemblée régulière du conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche, tenue le lundi 27 mars 2023 à 10 h 30 à l'édifice Louis-Lepage situé au 754 rue Saint-Pierre à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

M. Eugène Jolicoeur, vice-président  
Mme Lise Gagnon, membre  
M. Raymond Berthiaume, substitut

Étaient également présents :

Mme Chantal Marceau, secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie

Était absent :

M. Daniel Aucoin, membre

**RÉSOLUTION NO : E20-03-2023**  
**(Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E21-03-2023**  
**(Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 2023;
4. Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer;
5. Adoption de soumission RAETM-2023-001 – Services de nettoyage par camion vacuum;
6. Adoption de soumission RAETM-2023-002 – Vidange des boues des étangs 2023;
7. Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpens II et démolition de l'existant (RAETM-2020-009);



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche**

8. Renouvellement du contrat RAETM-2022-003 – Entretien et tonte de la pelouse;
9. Affaires nouvelles;
10. Correspondance :
  - Ville de Mascouche – Résolution 230227-05 Approbation du règlement numéro 123-1 modifiant le règlement d'emprunt 123 décrétant des travaux de reconstruction du poste de pompage Blériot II et de réhabilitation de la conduite de refoulement afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 2 682 500 \$;
11. Période de questions;
12. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E22-03-2023**

**(Adoption du procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 2023)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Benoit Ladouceur

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée régulière du 27 février 2023 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E23-03-2023**

**(Adoption des listes des paiements émis, des salaires payés et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur

APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) accepte les listes des paiements émis et des salaires payés aux montants respectifs de 160 352,92 \$ et de 1 898,11 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 526 974,06 \$ préparée le 20 mars 2023 et de 55 203,60 \$ préparée le 21 mars 2023 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E24-03-2023**

**(Adoption de soumission RAETM-2023-001 – Services de nettoyage par camion vacuum)**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a demandé des soumissions par voie d'invitation écrite auprès de cinq (5) entreprises pour les services de nettoyage par camion vacuum (RAETM-2023-001);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 février 2023, à savoir :

Groupe Sanyvan inc.	38 999,52 \$ t.t.c. * Corrigé
Innov-Vac inc.	44 874,74 \$ t.t.c.
9363-9888 Québec inc. (Sanivac Montréal)	55 555,92 \$ t.t.c.
Tech Vac Environnement inc.	71 629,43 \$ t.t.c.

**ATTENDU QU'**une erreur de calcul a été corrigée pour la soumission de Groupe Sanyvan inc. et que cela n'a pas d'incidence sur le rang des soumissionnaires;

**ATTENDU QUE** la soumission de l'entreprise Groupe Sanyvan inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 9 mars 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

**ATTENDU QUE** l'estimation du prix de ce contrat est de 41 368,01 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** l'analyse technique datée du 28 février 2023 de M. Philippe Paradis ing., chargé de projet à la RAIM;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Groupe Sanyvan inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de Groupe Sanyvan inc. pour les services de nettoyage par camion vacuum au montant de 33 920,00 \$ (taxes en sus), et ce pour une période de 18 mois à compter de la date d'adjudication du contrat ou à l'atteinte du montant total adjugé selon la première éventualité.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**RÉSOLUTION NO : E25-03-2023**  
**(Adoption de soumission RAETM-2023-002 – Vidange des boues des étangs 2023)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a procédé à un appel d'offres public pour la vidange des boues des étangs 2023 (RAETM-2023-002);

**ATTENDU QUE** l'avis d'appel d'offres a été publié par le système électronique d'appel d'offres (SE@O) et dans le journal La Revue le 18 janvier 2023;

**ATTENDU QUE** quatre (4) soumissions ont été reçues et ouvertes publiquement le 7 mars 2023, à savoir;

	Prix unitaire (taxes en sus)
Sanexen Services Environnementaux inc.	594,2950 \$ / TMS
GFL environnemental inc.	675,6700 \$ / TMS
Services environnementaux clean harbors Québec inc.	726,7442 \$ / TMS
Excent Environnement inc.	1 181,1000 \$ / TMS



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QUE** la soumission de l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc. s'est avérée la plus basse conforme selon le rapport daté du 16 mars 2023 de Mme Nathalie Savard, chef de division à l'approvisionnement à la Direction de l'administration et finances de la ville de Terrebonne;

**ATTENDU** également le rapport préparé le 14 mars 2023 par M. Frédéric Ebacher, ing., chargé de projets de la firme Enviroservices inc.;

**ATTENDU QUE** l'estimation des travaux est de 625,00 \$ / TMS pour un budget total de 750 000 \$ (taxes en sus);

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte la soumission de l'entreprise Sanexen Services Environnementaux inc. pour la vidange des boues de la station d'épuration pour un montant de 594,295 \$ / TMS pour un total de 750 000,00 \$ taxes en sus.

**QUE** cette dépense soit financée par la réserve pour l'entretien et/ou la vidange et la disposition des boues des étangs aérés.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : E26-03-2023

**(Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Services professionnels pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant (RAETM-2020-009))**

**ATTENDU** la résolution 125-12-2020 par laquelle la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau poste de pompage Quarante-Arpents II et démolition de l'existant, au montant de 286 057,80 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QUE** des modifications à la conception des plans et devis sont nécessaires en raison de besoins additionnels et imprévus qui ne changent pas la nature du projet;

**ATTENDU QUE** trois (3) demandes d'avenants ont été émises à cet effet et que les coûts des services d'ingénierie supplémentaires qui en découlent totalisent un montant de 25 655,81 \$ (t.t.c.), soit;

<u>Avenant 1</u>	Validation des transitoires hydrauliques associées à l'augmentation de débit du poste de pompage	5 668,27 \$ (t.t.c.)
<u>Avenant 2</u>	Ajout d'un puits artésien pour fournir le poste de pompage en eau de service (non potable)	15 665,34 \$ (t.t.c.)
<u>Avenant 3</u>	Modification de la géométrie du puits humide	4 322,20 \$ (t.t.c.)



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAETM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) entérine le coût des honoraires supplémentaires des avenants 1 et 2 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. et approuve ceux associés à l'avenant 3, le tout au montant de 22 314,25 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 122.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E27-03-2023**  
**(Renouvellement du contrat RAETM-2022-003 – Entretien et tonte de la pelouse)**

---

**ATTENDU** la résolution E27-03-2022 adoptée le 28 mars 2022, acceptant la soumission de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse pour un contrat d'un (1) an au montant de 14 521,34 \$ (t.t.c.) avec deux (2) options de renouvellement (RAETM-2022-003);

**ATTENDU QUE** la Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche (RAETM) est satisfaite de la prestation du fournisseur et que l'article 10 du cahier des charges spécifiques du devis permet de se prévaloir de la clause de prolongation pour une année supplémentaire, et ce, pour une somme de 15 518,99 \$ (t.t.c.) représentant la valeur du contrat précédent plus l'IPC pour la région de Montréal;

**ATTENDU QUE** le nom de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. n'apparaît pas au registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) consulté le 27 mars 2023;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** le conseil d'administration de la RAETM accepte le renouvellement du contrat de l'entreprise Déneigement Desjardins Lincourt inc. pour les services d'entretien et tonte de la pelouse, au montant de 13 497,71 \$ (taxes en sus), pour la période du 1<sup>er</sup> mai 2023 au 15 novembre 2023.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : E28-03-2023**  
**(Correspondance)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Eugène Jolicoeur

**QUE** la correspondance mentionnée à l'ordre du jour soit acceptée tel que présentée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation.

Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'assainissement des eaux Terrebonne-Mascouche

**RÉSOLUTION NO : E29-03-2023**  
**(Levée de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Eugène Jolicoeur  
APPUYÉ PAR : Raymond Berthiaume

**QUE** l'assemblée soit et est levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière